

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 773 autorisant M. Josèphe, Fidèle. soils réserve de droits des tiers, à occuper à titre provisoire un terrain non loti, sis à Boulaos d'une superficie de '23500 mètres Carres

n° 773

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Josenh-E. Fidèle est autorisé, sons réserve des droits des tiers, à occuper à titre provisoire un terrain non loti, sis à Boulaos, d'une superficie de 2.500 mètres carrés environ dont une partie comprise dans le Domaine public fera l'obiet d'une régularisation ultérieure,